



# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

## DÉCISION N° 2024-235

**Objet** : Signature d'un contrat de maintenance pour les onduleurs situés à l'Hôtel de Ville et à la Police Municipale, avec la société RIELLO.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que le contrat portant sur la maintenance des onduleurs situés à l'Hôtel de Ville et à la Police Municipale, préalablement passé avec la société RIELLO, est arrivé à échéance le 31 décembre 2023,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de passer un nouveau contrat de maintenance pour les onduleurs permettant les alimentations électriques de secours des baies informatiques situés à l'Hôtel de Ville et à la Police Municipale,

### DÉCIDE

**Article 1** : De conclure un contrat de maintenance pour les onduleurs situés à l'Hôtel de Ville et à la Police Municipale, avec la société RIELLO sise 4 rue du Bois Chaland – LISSES CE 2923 à Evry Cedex (91029) sous le numéro de SIRET 39291693800096.

**Article 2** : Que le montant annuel relatif aux prestations de maintenance est de 3740,00 € H.T.

**Article 3** : Le présent marché est conclu à partir de sa date de notification pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

**Article 4** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 03/05/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240503-DEC\_2024\_235-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

acte affiché du 15/05/2024 au 16/07/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)